

## Coup de pouce avant Noël pour les retraités agricoles

La mise en oeuvre de la Loi "Chassaigne" est anticipée de deux mois.



Coup de pouce avant Noël pour les retraités agricoles

Dans le Puy-de-Dôme, en compagnie de Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture, et de Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État chargé des Retraites et de la Santé au travail, le Premier ministre, Jean Castex, s'est exprimé au sujet des retraites agricoles, vendredi 23 avril, à l'issue de la visite d'une exploitation agricole.

La loi, votée à l'unanimité par le Parlement et promulguée en juillet 2020, devait initialement entrer en vigueur le 1er janvier 2022. La revalorisation des retraites des exploitants agricoles sera en fait effective dès le 1er novembre 2021, soit avec deux mois d'avance sur le calendrier prévu.

Pour bénéficier de la revalorisation annoncée, il faut avoir eu une carrière complète et justifier de 17 ans et demi comme chef d'exploitation agricole. Les retraites étant versées à terme échu, les agriculteurs concernés toucheront pour la première fois cet argent supplémentaire début décembre, au titre des pensions de novembre.

**À la suite de cette annonce, Éric Cadoré, secrétaire départemental du PCF 32, transmet le communiqué suivant :**

La revalorisation des pensions de retraites agricoles, prévue par la loi du 3 juillet 2020 visant à assurer la revalorisation des pensions de retraite agricoles en France continentale et dans les outre-mer, sera effective **à compter du 1er novembre 2021**.

L'annonce a été faite par le Premier ministre, accompagné du ministre de l'Agriculture et du secrétaire d'Etat chargé des Retraites.

Ce résultat est le fruit d'un long combat mené par le député André Chassaigne aux côtés des retraités agricoles et de leurs représentants.

Concrètement, 227 000 retraités agricoles ayant eu une carrière complète de chef d'exploitation bénéficieront, en moyenne, dès novembre, de 100 euros supplémentaires sur leur pension, le minimum de pension de retraite étant porté de 75 % à 85 % du SMIC.

**Cette première avancée sociale appelle désormais des prolongements, en particulier en faveur de toutes les femmes et de tous ceux qui ont travaillé sur les exploitations, conjoints collaborateurs et aides familiaux, dont les pensions n'atteignent en moyenne pas plus de 600 €.**

Le 17 juin prochain, avec le groupe de la Gauche démocrate et républicaine, André Chassaigne déposera une proposition de loi en ce sens devant l'Assemblée Nationale.

Le 26 avril 2021